

Délibération n° 4-2025

Objet :

**Avis sur le projet SCOT
LOUE LISON**

Membres en exercice : 13
Membres présent(e)s : 12
Ayant pris part au vote : 12
Dont ayant donné procuration : 0

Date de convocation :

31/01/2025

Date d'affichage :

31/01/2025

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 10 février 2025**

L'an deux-mil-vingt-quatre, le **dix février à 20 heures 15 minutes**, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Gérard MOUGIN, Maire**.

Etaient présent(e)s : MOUGIN Gérard, PROST Pierre, HANRIOT-COLIN Sabrina, PERROT Denis, BARTOLOZZI Sophie, DOLE Jean-Claude, HENRIOT-COLIN Stéphane, JUILLARD Mathieu, MILLET Stéphanie, PERROT Nathalie, TAILLARD Didier, VUITTON Céline,

Absent(e)s excusé(e)s (sans procuration) : LATHELIER Marine.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un **secrétaire** pris dans le conseil, **M. DOLE Jean-Claude** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal de la Commune de TREPOT, réuni en séance le 10/02/25 sous la présidence de Monsieur le Maire, a pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison, arrêté par la Communauté de Communes Loue Lison.

Pour rappel, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison, par délibération du 19 novembre 2018 avait prescrit le projet de SCoT et fixé ses principaux objectifs. Ces objectifs sont axés sur :

- Doter le territoire d'un outil d'aménagement à partir d'un projet territorial partagé et prospectif s'inscrivant dans une politique de développement durable et du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCLL, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ce changement ;
- Favoriser un développement équilibré et cohérent du territoire par un accès équitable aux services et une mise en lien pertinente des politiques d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et touristique, de politiques sociales, d'environnement, de conservation et restauration du patrimoine ;
- Conforter les centres bourgs dans leurs fonctions d'habitat, d'activités et de services tout en soutenant une démarche d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques reconnues d'intérêt européen (Natura 2000) ;
- Choisir un cadre de vie satisfaisant pour tous par la préservation de la qualité de l'eau (la Loue, le Lison et leurs affluents) et de sa ressource, de l'air, des sols et de la biodiversité, mais également par la prévention des risques naturels et des pollutions.

Par délibération en date du 5 novembre 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison a tiré le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial Loue Lison puis a arrêté le projet de ce schéma.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, la Commune de TREPOT est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de sa publication. Il est précisé qu'au terme de la consultation de l'Assemblée des personnes publiques associées, le projet de SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L143-22 du Code de l'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 025-212505697-20250210-4_2025-DE

Berger
Levrault

Le projet de SCoT transmis dans sa totalité comprend :

- **Le rapport de présentation**, comprenant :
 - Tome 1 – Diagnostic socioéconomique
 - Tome 2 – Etat Initial de l'Environnement
 - Tome 3 – Synthèse du diagnostic
 - Tome 4 – Evaluation environnementale
 - Tome 5 – Justification des choix
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**
- **Le bilan de la concertation**
- **La délibération d'arrêt du projet**

Il est rappelé que l'élaboration de ce SCoT s'est accompagnée d'une concertation continue et transparente, avec la participation active des élus du territoire dans le cadre d'ateliers dédiés, de réunions publiques, de points d'information réguliers en conseil communautaire, de présentations en conférence des maires, ainsi que de publications progressives des documents sur le site internet de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) et dans le bulletin intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Émet un avis favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison, considérant que ce projet est en adéquation avec les besoins et les enjeux de développement durable du territoire communal et intercommunal.

La présente délibération a été adoptée en séance publique le lundi 10 février 2025, et sera transmise à la Communauté de Communes Loue Lison pour prise en compte

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

